

Ecole Grusse Dagneaux

Compte-rendu de Conseil d'école du 15/10/2019

Présents : Ecole : Mme Picco, Directrice et enseignante.

Enseignants : Mmes Kostic, Sollier, Pietron, Cussey, Bichon, Isidore, Duro, Tillot, M. Bigogne,

Déléguée Départementale de l'Education Nationale: Mme Vayssières

Parents d'élèves élus :

UNAAPE : Mmes Cordeiro, Henriet, Carolo, Mirouf, Roussat, Delacotte, Bouarroudj, Cuvelier.

Excusés :

Monsieur Fayd'herbe, Inspecteur de l'Education nationale.

Mme Ingea-Allanic, Mme Fernandes

Mairie de Saint-Gratien : Mme Bernardin conseillère municipale chargée des services scolaires.

Début de séance 18h35.

Tour de table avec présentation des personnes présentes. Madame Vayssières explique les missions du DDEN qui est désigné par le Préfet et veille à la laïcité dans les établissements publics d'enseignement ainsi qu'à la sécurité. Il est un médiateur entre la Mairie, les parents, l'Inspection et les enseignants.

En l'absence de Madame Bernardin, les points concernant la Mairie seront reportés au prochain Conseil d'école.

Pour les questions relevant du périscolaire, il est proposé aux parents élus de prendre RV avec Madame Bernardin à la Mairie.

1/ organisation de l'école.

L'école compte 301 élèves sur 11 classes : 2 CP à 25 et 27, 2 CE1 à 28 et 29, 2 CE2 à 29, 2 CM1 à 29,

1 CE2/CM1/CM2 à 20 et 2 CM2 à 28. Des nouveaux élèves sont attendus au retour des congés de la Toussaint.

Les travaux vont être à l'ordre du jour prochainement pour intégrer le logement du rez-de-chaussée afin de réaménager le bureau de la direction, la salle des maîtres pour agrandir le restaurant scolaire et créer un espace périscolaire pour l'accueil du matin et du soir.

L'école déplore le manque de place, pas d'espace disponible en dehors des classes, et les conditions d'accueil et de travail dans les classes avec des effectifs toujours en augmentation.

Cette absence de local disponible ne permet plus à la psychologue scolaire d'intervenir mais contraint les familles à accompagner leur enfant à son bureau sur l'école Jean Sarrailh. Il n'y a plus de visite infirmière de prévention auprès des élèves. La question d'une salle au Château Catinat n'a pas été retenue pour des raisons de sécurité lors des déplacements.

Suite à l'augmentation constante des effectifs, une modification de la carte scolaire avait été évoquée par la Mairie en juin dernier. Est-il toujours d'actualité de proposer aux familles une inscription dans une autre école pour bénéficier du restaurant scolaire comme cela avait été indiqué jusqu'à l'an dernier ?

L'école Jean Jaurès a bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée de septembre : 11 classes pour 272 élèves.

Pour notre école une ouverture est impossible avec nos locaux actuels.

Au quotidien les conditions sont difficiles si un professeur est absent et non remplacé. La répartition dans les classes augmente considérablement le nombre d'élèves. Pour les sorties, les classes sont trop chargées pour regrouper deux classes dans un car Mairie (8 demi-journées de dotation de cars pour 11 classes). Il nous faudra demander aux accompagnateurs de nous suivre en voiture. Et si la demande ministérielle d'effectifs limités en CP et en CE1 est validée pour la rentrée prochaine, les autres classes seront davantage surchargées.

Les projets artistiques internes à l'école sont difficiles à mettre en place compte tenu de ce problème de place.

2/ Travaux dans l'école

Un tableau numérique a été acheté par la Mairie et en cours d'installation dans une classe de CM1.

Les tableaux numériques dans leur ensemble présentent régulièrement des problèmes techniques.

3/ Compte de coopérative

A la clôture des comptes en septembre dernier, il y avait 4 530 euros sur le compte. En septembre 2018, 7551 qui ont permis de financer le projet musical. La fête de l'école n'ayant pas eu lieu, il n'y a eu aucune rentrée

d'argent mais les dépenses faites pour l'achat des lots ont été couvertes. Le vélo, lot gagné, n'a pas été réclamé.

Projet d'achat d'une sono d'environ 800 euros qui permettrait de ne plus solliciter le prêt du matériel mairie. Un mot va être mis dans les cahiers pour faire un appel au don des familles.

4/ Elections des délégués parents

Cette année une liste UNAAPE était constituée sur l'école. La participation a été de 35.3%, cela peut s'expliquer par la présence d'une seule liste. A partir de cette année, un bureau de vote n'est plus obligatoire et le vote se fait donc uniquement par correspondance ce qui simplifie l'organisation pour les parents et l'école.

5/ Projets des classes

Visites libres ou thématiques à la médiathèque. Pour les classes de CP présentation des instruments à l'Ecole de musique. Intervention d'une personne bénévole de l'association Lire et Faire lire dans une classe de CP. Expositions à l'espace Villeglé. Projet d'art contemporain pour une classe de CE1 avec un intervenant et exposition à l'issue du projet. Projet de réalisation d'un film d'animation pour une classe de CM1 et de CM2 avec un réalisateur. Un projet de classe transplantée est en réflexion pour une classe de CM2 et de CE2/CM1/CM2.

Séances de sport dans le cadre des programmes avec les intervenants mis à disposition par la Mairie : judo, escrime, tennis de table selon les projets choisis dans chaque classe, ainsi qu'au gymnase avec pour certaines classes la participation au tournoi de Mini-hand, le rallye Run & Bike, la course du cœur.. des séances d'acrosport, du décathlon.

Cette année, compte tenu du nombre de classes sur la ville, les interventions des animateurs sportifs sont moins nombreuses.

Les séances de natation font partie des programmes. Des parents accompagnateurs font remarquer que certains groupes d'enfants ne passent que 20 minutes dans l'eau. L'organisation de ces séances est gérée par les conseillers pédagogiques de la circonscription, non par les enseignants directement. Ces remarques peuvent être transmises à l'Inspection.

6/ Vie de l'école et questions des parents élus.

Les parents élus questionnent *sur l'accueil au restaurant scolaire*. Nous mettrons ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école afin d'avoir les précisions d'un représentant de la Mairie.

Revoir avec le péricolaire l'organisation du temps 16h30 / 16h45, qui devait permettre aux parents de venir de Jules Ferry à Grusse Dagneaux. Souvent ce sont les enseignants qui restent à la grille car les animateurs doivent dans un premier temps pointer les élèves de l'étude et il est constaté que ce ne sont pas que les parents venant de la maternelle qui arrivent à 16h45. Une liste des familles concernées doit être établie afin de modifier officiellement le règlement intérieur de l'école.

7/ Projet d'animation avec les parents

Projet de Fête d'école : l'idée est évoquée d'avancer éventuellement la date à la veille des vacances d'avril ou en mai ... A discuter et statuer rapidement.

8/ Questions diverses :

Pour les langues étrangères (ELCO) : Mme Picco centralise les demandes des parents et transmet à l'inspection qui transmet ensuite aux différentes ambassades qui donnent, ou pas, suite comme c'est le cas ces dernières années. Chaque pays décide des budgets accordés à cet enseignement.

La question sur la gestion de certains enfants perturbateurs a été posée. Ce sont avant tout des enfants perturbés, l'école assure la remontée des informations auprès de Monsieur l'inspecteur qui suit ces situations. Les sanctions habituelles ne peuvent pas toujours s'appliquer. Il faut rester attentif au bon fonctionnement de la classe et aux enseignants qui sont en charge de ces enfants ainsi qu'à la sécurité de tous.

Question sur les affaires qui disparaissent à l'étude. Les enseignants le signalent au responsable du péricolaire dès qu'ils en ont connaissance.

Les livres pour deux : les programmes scolaires ayant été modifiés à deux reprises récemment, il n'est pas toujours possible de racheter des séries de livres sur un temps si court. De plus, les enseignants n'ont pas de réel inconvénient à travailler ainsi, cela occupe moins de place sur les tables des élèves et il y a toujours la possibilité de faire de copies si besoin.

9/ Date des prochains conseils

Les mardis 10 Mars 2020 et 23 Juin 2020 à 18h30.

La séance est levée à 20 h30.